

DEPARTEMENT DU JURA / Arrondissement de Lons le Saunier / Canton de Poligny

la mairie est ouverte au public le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 le jeudi de 15 h 00 à 18 h 30 le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

35 rue de la Mairie / 39210 LAVIGNY / lavigny@wanadoo.fr / 03 84 25 37 20

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/04/2023

<u>Présents</u>: BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MOUREZ Thierry, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés: GIRARD Georges-François,

MANZONI Jean-Michel, donne pouvoir à GENET Juliette.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric. 8 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

<u>Préambule</u>

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à la désignation du délégué communal à la commission Finances de la ComCom Bresse haute Seille, doit être abordée. Les 9 présents acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

* - Délibération non prévue, délégué communal à la commission Finances de la CCBHS

La participation de Damien Millet aux réunions de la commission Finances de l'intercommunalité doit être officialisée.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal désigne Damien Millet délégué de la commune à la commission Finances de la ComCom Bresse Haute Seille.

1 - Compte administratif et compte de gestion 2022, affectation du résultat

Damien Millet présente le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal	-				-
Investissement	-88 905,15		-16 700,83		-105 605,98
Fonctionnement	258 739,84	88 905,15	34 058,85		203 893,54
TOTAL I	169 834,69	88 905,15	17 358,02		98 287,56
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
14701-LAVIGNY - LOTISSEMENT					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	169 834,69	88 905,15	17 358,02		98 287,56

Dissolution Budget Lotissement

On en retiendra principalement:

- un résultat positif de +98 287,56 €, combinant un excédent de fonctionnement (+203 893,54 €) et un déficit de la section d'investissement (-105 605,98 €)
- une CAF (Capacité d'AutoFinancement) encore médiocre qui pourrait laisser croire que la commune est passablement endettée. Impression directement liée au mode de calcul de cette CAF, qui intègre les opérations financières liées à la réhabilitation de la mairie. Alors que la commune n'a plus que 5 000 € de dette, liés à l'aménagement de l'appartement communal supplémentaire et dont le remboursement s'effectue progressivement par l'apport du montant du loyer.
- soldé l'année dernière, le budget annexe "lotissement" est supprimé.

Par délibération à l'unanimité des 8 votants (par obligation légale M. le Maire ne participe pas au vote et doit même se retirer), le Conseil Municipal valide la présentation des comptes administratif et de gestion 2022.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section investissement.

2 - Budget primitif 2023

Comme chaque année, M. le Maire présente le budget primitif pour l'année en cours. Cette proposition est basée sur les dépenses des années précédentes, et l'ensemble des chapitres et des articles comptables sont abordés et justifiés à la baisse ou à la hausse par rapport à l'année 2022.

On note ainsi des dépenses en augmentation, légère pour la voirie (conformité aux normes des bornes incendie), et plus conséquente pour la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (nouveau mode de calcul décidé par le CD39).

Côté recettes, des ventes de bois à un tarif plus conséquent qu'à l'habitude, et les loyers des appartements communaux, viennent abonder un budget essentiellement constitué des contributions directes et des dotations d'Etat.

Le budget de fonctionnement présenté s'équilibre à 354 087 €, avec une reconduction des recettes de DGF (Dotation Générale de Fonctionnement versée aux communes par l'Etat) similaire à celles de l'année précédente.

Le budget d'investissement présenté s'équilibre à 219 157 €.

Une réserve d'environ 40 000 € est prévue pour conserver une marge de manœuvre, et une attention particulière sera portée à la programmation des investissements obligatoires liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (4 réserves d'eau à créer à Rosnay pour un montant d'environ 25 000 € chacune) et à la sollicitation des subventions inhérentes.

Par délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023.

3 - Vote des taux d'imposition (TFB, TFNB, TH)

L'augmentation de 7,1 % de la base locative décidée par l'Etat, qui impacte tous les impôts et taxes qui y sont liés, va déjà avoir des conséquences sur les dépenses des ménages, et la commune dispose d'un budget sain, sans nécessité de devoir recourir à des prélèvements supplémentaires.

En conséquence, par délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver le taux des taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Habitations secondaires) à leur niveau actuel.

Sera cependant étudiée plus précisément la possibilité de mettre en place à l'avenir une taxe sur les logements vacants, dans le but d'inciter les propriétaires à redonner vie aux bâtiments délaissés.

<u>4 - Contrat employé communal</u>

Clairement informés, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, des différents possibilités offertes par la législation du travail pour la poursuite de la mission d'entretien du territoire communal, élus et employé communal ont pu mûrir leur choix.

Quentin Répécaud exprime son souhait de prolonger le Contrat à Durée Déterminée, puis se retire pendant les débats des membres du CM.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide de renouveler le CCD de l'employé communal, avec une réévaluation liée à l'inflation conjoncturelle.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Nettoyage façades église, nettement moins onéreuse que par les procédés habituels qui nécessitent l'installation d'un échafaudage, une proposition de nettoyage par drone restreint le tarif à un peu moins de 1.500 € TTC. Des précisions vont être demandées au prestataire quant à la composition des produits de nettoyage pulvérisés et leur éventuel impact dans le temps sur la pierre des bandeaux et corniches.

Balayage de printemps, la société "Balayage 39" doit prochainement procéder au nettoyage des rues du village par un camion balayeur. Information sera portée aux habitants (selon les moyens habituels) de la date d'intervention, afin d'optimiser son action en garant leurs véhicules sur les parkings communaux plutôt que dans les rues.

Voirie communautaire, sont déclassifiées de leur intérêt communautaire et deviennent voirie communale les portions routières :

- "côte sous les Buis", qui relie le haut de la rue du Clos et la route de Rosnay un peu avant l'épingle de la carrière,

- "chemin rural des Grandes Vignes", juste à la sortie Sud du village entre le banc sous le noyer et la route Pannessières - Clair Jura. L'entretien de ces voies sera maintenant à la charge de la commune et en impactera les finances. Des limitations de tonnage pour les véhicules les empruntant vont être mises en place, et les exploitants des parcelles limitrophes devront veiller à effectuer leurs manœuvres sur leur terrain et non plus sur le domaine public.

Aire de jeux, parmi les projets à mener éventuellement en 2023 après arbitrage financier, l'actualisation du devis de la société EGC pour la fermeture de l'espace jeux sur la totalité de sa longueur côté route, du terrain de boules à l'abri bus, avec 3 portillons dotés de fermeture à sécurité enfants, porte un montant total de 11.640 € TTC.

MAIRIE

Biens sans maîtres, vente de la parcelle AB 217, un habitant se porte acquéreur de la parcelle, devenue bien communal à l'issue de la procédure des "biens sans maîtres", située après l'épingle des Tartres aux Mioux à gauche de la route de Rosnay. Le terrain d'environ 20 ares est nu, mais classé en terre à vigne AOP Côtes du Jura, estimé à 1.500 € par la Safer.

La commune vérifiera auprès du notaire la possibilité d'inscrire dans l'acte de vente l'obligation d'effectuer les manœuvres des engins d'exploitation sur la parcelle.

A la majorité de 8 pour (et 1 contre), le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle AB 217 à Michel Pichet pour un montant de 1.500 €, frais à la charge de l'acheteur.

Appartement communal, le dégât des eaux survenu en début d'année est couvert les assurances de la commune et du locataire, mais les devis des travaux de remise en état des revêtements muraux en plaques de plâtre sont soumis à leur arbitrage. Deux devis d'entreprises proposant des prestations différentes (réfection totale ou partielle) sont parvenus en mairie. Les travaux de rénovation devraient débuter prochainement à l'issue du choix du prestataire par les assurances.

VIE DE VILLAGE

1914 - 1918, Lavigny, une commune rurale pendant la Grande Guerre, la présentation de l'ouvrage en préparation par Claude Basuyau, épaulé par plusieurs mémoires du village, est programmée le vendredi 28/04 à 19 h à la salle communale. Le cas échéant, l'invitation aux habitants sera diffusée selon les moyens habituels.

Commande groupée pellets, une habitante se propose de collecter les coordonnées des personnes intéressées par l'achat de pellets en vrac (nécessité de disposer d'un silo) livrés par camion, et permettant d'obtenir des tarifs préférentiels. Se signaler en mairie, qui transmettra.

Crottes, momentanément un peu disparues du "bruit de fond" du village, les crottes reviennent sur le tapis. Il est une nouvelle fois rappelé qu'un minimum de souci d'autrui évite pas mal d'emmerdements!

STRUCTURES EXTERIEURES

SICOPAL, la dernière réunion des délégués des communes qui adhèrent à la structure de livraison de repas à domicile rapporte un fonctionnement et des résultats qui se portent bien. Des améliorations sont cependant attendues du côté de la gestion des déchets

SIDEC rue du Quart d'Amont, les travaux de terrassement pour l'enfouissement des réseaux aériens sont pré-programmés aux environs de la mi-mai, pour une durée de 4 semaines. Les informations plus précises seront diffusées aux habitants selon les moyens habituels.

SIDEC service elum, une proposition d'adhésion à ce service de maintenance préventive des luminaires publics est parvenue en mairie pour un montant annuel estimé à 990 €. Pourvue de certains avantages (intervention plus rapide en cas de luminaire défaillant puisque moins conditionnée par des frais de déplacement, aide au financement à hauteur de 50 % des frais de rénovation de l'éclairage public, …) cette proposition doit cependant être encore étudiée de plus près. Un comparatif avec les conditions actuelles de maintenance des luminaires va être établi.

Budget intercommunal, le budget prévisionnel 2023 de la ComCom Bresse Haute Seille ne peut s'équilibrer en termes d'investissements qu'en faisant appel à un nouvel emprunt de 700.000 € (après celui de 1.000.000 € l'année dernière).

Et ce, malgré des restrictions à des degrés divers des projets 2023 souhaités par les différentes commissions et compétences.

Sans grande surprise, puisqu'engendrant systématiquement des coûts importants en travaux, la voirie intercommunale (avec un certain nombre de rénovations de ponts) représente un budget de 606.000 €, malgré une révision à la baisse de 11 % de ses projets initiaux.

Parmi les plus impactés par les restrictions, le budget Tourisme subit une baisse de 43 % et le budget Environnement subit une baisse de 36 % des investissements initialement prévus.

Si la situation n'est cependant pas catastrophique au regard du fonctionnement financier de certaines des grosses structures intercommunales, elle reste préoccupante et conduit à envisager de corriger quelques "péchés de jeunesse" pour assurer une constitution sereine des budgets à venir.

Certaines prises de compétence, non obligatoires, devront peut-être être revues et les différentes commissions devraient dorénavant être dotées d'un budget prédéfini dans lequel elles devront faire rentrer, quitte à les étaler sur plusieurs années, leurs prévisions d'actions.

On constate également, comme dans la plupart des intercommunalités, qu'une part importante des investissements est consacrée à l'aménagements des "capitales" (ou centre-bourgs) de ces regroupements. En Bresse Haute Seille c'est le cas, entre autres, des aménagements des abords de la Maison de Santé à Bletterans.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 04 mai 2023 à 20 heures. L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 35. Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

> Lavigny, le 12/04/2023 Le Maire, Luc MICHAUD.